

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Loisir créatif

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

· Producteur/fournisseur:

SOCULTUR

17 Rue Archimède

33691 MERIGNAC Cedex

France

Tel : 09 86 86 02 93

E-mail : jc.leclere@cultura.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** néant

· **Pictogrammes de danger :** néant

· **Mention d'avertissement :** néant

· **Mentions de danger :** néant

· Indications complémentaires:

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

· 2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 1)

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 RTECS: EV 9580000	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	72,0%
CAS: 9050-36-6	Maltodextrin	10,0%
CAS: 25322-68-3 NLP: 500-038-2	Polyethylene Glycol	10,0%
CAS: 9000-01-5 EINECS: 232-519-5	gomme arabique	3,0%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119913301-55-XXXX 01-2119489379-17-0000	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1,645%
CAS: 147-14-8 EINECS: 205-685-1 Reg.nr.: 01-2119458771-32	Phtalocyanine de Cuivre	0,6458%
CAS: 2512-29-0	2-(4-Methyl-2-nitrophenylazo)-N-phenyl-3-oxobutanamide; 2-[(4-Methyl-2-nitrophenyl)azo]-3-oxo-N-phenylbutanamide (P.Y.1)	0,4791%
CAS: 12227-89-3	Oxyde de fer noir	0,3958%
CAS: 57455-37-5	Ultramarine Blue (P.B.29)	0,33%
CAS: 1328-53-6 EINECS: 215-524-7	Green(C.I.P.G7)	0,3125%
CAS: 1326-03-0	3-hydroxy-4-[(2-methyl-5-nitrophenyl)azo]-N-phenylnaphthalene-2-carboxamide (P.R.22)	0,25%
CAS: 3520-72-7	Cl. Pigment Orange 13	0,25%
CAS: 7023-61-2	pigment red	0,2291%
CAS: 1345-27-3	Pigment brown7	0,208%
CAS: 5468-75-7	Cl. Pigment Yellow 14	0,125%
CAS: 6358-30-1 EINECS: 228-767-9	C.I. Pigment Violet 23	0,125%

- **SVHC** Aucun

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 /
3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
 - **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
- **Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium (50-100%)

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane (<2,5%)

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³
C2

· DNEL

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral DNEL Public long-term systemic 70 mg/kg bw/d

Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 10 mg/m³

· PNEC

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC STP	100 mg/L
PNEC aqua (fresh water)	1,1 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,127 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	1.000 mg/kg
PNEC sediment (marine water)	100 mg/kg
PNEC soil	100 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Protection des mains:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Matériau des gants :** Sans objet
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.

— FR —

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· État physique	Solide
· Forme:	Solide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point éclair :	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6,5-7
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· **9.2 Autres informations :**

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant

(suite page 6)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 5)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
- **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)

CAS: 147-14-8 Phtalocyanine de Cuivre

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 1328-53-6 Green(C.I.P.G7)

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 7)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 6)

CAS: 6358-30-1 C.I. Pigment Violet 23

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

LC50 48h	>1.000 mg/l (fish)
----------	--------------------

EC50 48h	>1.000 mg/l (Crustaceans)
----------	---------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 / 3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) N° 649/2012		
CAS: 3520-72-7	Cl. Pigment Orange 13	Annex I Part 1 Annex I Part 2
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II		
Aucun des composants n'est compris.		
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)		
Aucun des composants n'est compris.		
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT		
Aucun des composants n'est compris.		
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
Aucun des composants n'est compris.		
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
Aucun des composants n'est compris.		
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.		

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

· **Date de la version précédente:** 05.11.2024

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

**Nom du produit: MO44546 / 3700408697839 / BOITE 12 PASTELS TENDRES - MO44547 /
3700408697846 / BOITE 24 PASTELS TENDRES**

(suite de la page 9)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FR